

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026

Présents : Mmes : Caroline ALRIC, Catherine DAMOURETTE, Morgane PAJAUD, Christine RICO, Sandrine MANSON ;

Mrs : André DE ROSSI, Didier BARTHES, Alain CHERTA.

Absents : Mrs : Joël PASCHETTA, Michel TEULIERES.

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 20/04/2026 et 05/06/2026
- Désignation de la (du) secrétaire de séance
- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le projet d'aménagement de la place publique
- Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la C3G
- Délibération SDEHG pour le traitement des petits travaux urgents
- Prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2026/2027
- Recrutement de vacataires
- Débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire
- Désignation du correspondant défense
- Questions diverses.

En début de séance, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS par la C3G.

Approbation des procès-verbaux des séances des 20/04/2026 et 05/06/2026

Les procès-verbaux des séances des 20/04/2026 et 05/06/2026 ont été approuvés à l'unanimité.

Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Morgane PAJAUD est désignée.

Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS par la C3G :

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou a créé un service commun ADS qui est chargé de la procédure d'instruction des autorisations en matière d'instruction des actes liés à l'application des droits des sols.

Vu l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme qui autorise une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences.

Vu la délibération n°03/022015 du Conseil Communautaire du 26 février 2015, pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits de sols (ADS)

Vu la délibération n°2026-04-048 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026, pour l'approbation de la convention d'instruction des autorisations des droits des sols (ADS)

Vu la convention de mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (visée en préfecture le 06/05/2026)

Vu l'article L. 2122-19 du CGCT, permettant au Maire de déléguer sa signature

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'instruction des autorisations des droits des sols
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des ADS de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- De donner délégation de signature aux agents du service instructeur pour :
 - ✓ La demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés,
 - ✓ Les lettres de notification des délais d'instruction,
 - ✓ tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision.

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le projet d'aménagement de la place publique

Monsieur le Maire présente à nouveau le projet d'Aménagement de la place publique.

Il rappelle que l'enveloppe prévisionnelle prévue au budget 2026 est de 289 165.00 € H.T. soit 346 998.00 € T.T.C.

Afin d'aider la commune à financer ce projet, il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et présente le plan de financement prévisionnel.

Plan de financement prévisionnel :

CHARGES H.T.		PRODUITS H.T.		
Description	Montant	Origine	Financement	Subvention obtenue oui/non
Accessibilité PMR	15 225.00 €	Subvention Département	35 563.00 €	sollicitée
Aménagement place verte	227 155.00 €	Etat DETR	173 499.00 €	oui
Espaces verts	46 785.00 €	Région	22 270.00 €	oui
		Sous-total aides publiques	231 332.00 €	
		Autofinancement	57 833.00 €	
Total charges	289 165.00 €	Total produits	289 165.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Une réunion de présentation sur cette thématique est prévue le 23 juillet à 18 heures.

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la C3G

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir

Par une délibération n° 2026-06-075 en date du mardi 2 juin 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigner Sandrine MANSON comme représentant titulaire au sein de la CLECT.

Désigner Catherine DAMOURETTE comme représentant suppléant au sein de la CLECT.

Délibération SDEHG pour le traitement des petits travaux urgents

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
 - d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
 - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
 - de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle que le prix des repas du restaurant scolaire a été fixé à 3.38 € pour les élèves et 6.68 € pour les enseignants et les animateurs, pour l'année scolaire 2025/2026.

Il propose à l'assemblée d'actualiser ces tarifs afin de tenir compte du coût des denrées et présente les différentes simulations réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une hausse de 3 % au prix des repas du restaurant scolaire à partir du 1er septembre 2026, ce qui portera les tarifs, pour l'année scolaire 2026/2027, à :

- 3,48 euros pour les élèves
- 6,88 euros pour les enseignants et les animateurs.

Recrutement de vacataires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires du 1er août 2026 au 31 juillet 2027 ;
- décide de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut égal au SMIC horaire.

Débat obligatoire relatif à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune propose à ses agents deux dispositifs de protection sociale complémentaire : une garantie santé auprès de la MNT et une garantie prévoyance auprès de TERRITORIA PRÉVOYANCE.

Ce choix, effectif depuis le 1er janvier 2024, est conclu pour une durée de 6 ans.

S'agissant de la participation financière de la collectivité :

- en matière de santé, celle-ci s'élève à 15 € par agent et par mois ;
- en matière de prévoyance, une participation de 7 € par agent et par mois est prévue, mais aucun agent n'a souscrit à ce jour à cette garantie.

Monsieur le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire imposera une évolution des modalités de participation de la collectivité au plus tard à compter de l'année 2029.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du débat obligatoire portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Désignation du correspondant défense

Il s'agit de l' élu municipal désigné par le Maire, il constitue le lien entre les forces armées et la nation.

Après délibération, Monsieur André DE ROSSI est désigné correspondant défense par l'ensemble des membres présents.

Questions diverses.

Sécurité

Il a été rappelé que la circulation sur la place du village est interdite certains jours conformément au règlement.

Restauration scolaire

Sous l'autorité de la commune, il a été décidé que des sanctions pourront être prises à l'encontre des élèves dont le comportement, sur le temps de cantine, s'avérerait dégradant ou agité.

Le règlement intérieur de la cantine a été présenté en détail à cette occasion.

Convention RPI

La convention relative au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de Lavalette et de Gaure a été présentée.

Madame ALRIC est chargée du suivi des devis relatifs aux transports scolaires nécessaires aux différentes sorties (piscine, théâtre, etc.).

CANVA PRO

L'abonnement CANVA PRO a été souscrit par l'intermédiaire du prestataire informatique, afin de faciliter les démarches liées à la communication de la commune.

Référent numérique

Il convient de désigner, au sein du Conseil Municipal, un référent numérique chargé de faciliter les relations entre la commune et Haute-Garonne Numérique. Monsieur Alain CHERTA est désigné à cet effet, à l'unanimité.

Arbres et paysage d'Autan

Dans le cadre du nouveau projet d'aménagement de la place, il est prévu d'y planter des arbres. La collectivité a déjà collaboré par le passé avec l'association Arbres et Paysage d'Autan, et il est proposé d'adhérer à cette association afin de s'inscrire dans cette démarche et de pouvoir bénéficier des formations qu'elle propose.

La cotisation annuelle s'élève au minimum à 100 €.

Il est nécessaire de désigner un référent chargé de présenter le projet à l'association et d'assurer le lien avec celle-ci. A l'unanimité, Monsieur TEULIÈRES est désigné à cet effet.

Les anciens combattants

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 100 € à l'association des Anciens Combattants de Verfeil, destinée à participer à l'achat d'une sonorisation portable neuve, dont le coût total d'acquisition s'élève à 562,50 € TTC.

La fiabilisation des bases fiscales

La Commission CCID sera réunie prochainement pour échanger sur la fiabilisation des bases fiscales.

Contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur TEULIÈRES en qualité de conseiller municipal chargé du contrôle des listes électorales.

Sont également désignés pour siéger au sein de cette commission :

- en tant que délégué de l'administration : Monsieur Michel TONON ;
- en tant que délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur Gilbert RAMIÈRE.

Réunions et formations

Une réunion relative aux ordures ménagères, portant sur l'élection du président, s'est tenue ; Monsieur TEULIÈRES y a assisté.

Monsieur ROSSI a participé à deux réunions :

- celle de RÉSEAU31, au cours de laquelle un nouveau président a été élu et 33 membres ont été désignés pour constituer le bureau ;
- celle des pompiers, consacrée aux questions de sécurité, à l'occasion de laquelle il a été indiqué que le centre de secours de Verfeil avait effectué 550 sorties en 2025.

Madame MANSON a assisté à deux réunions du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), au cours desquelles le président et les vice-présidents ont été élus. Chaque vice-président se voit confier la gestion d'une commission ; Madame MANSON a, pour sa part, intégré la commission finances.

Madame DAMOURETTE a suivi une formation en finances.

Mesdames DAMOURETTE et RICO se sont rendues au domicile de personnes vulnérables dans le cadre des visites de proximité.

Questions diverses :

Le prochain conseil est prévu le lundi 23 juillet à 18h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h13.

<i>SIGNATURES</i> <i>des membres présents lors du Conseil Municipal du 29 juin 2026</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>MANSON Sandrine</i>
<i>CHERTA Alain</i>	<i>ALRIC Caroline</i>	<i>BARTHES Didier</i>
<i>DAMOURETTE Catherine</i>	<i>DE ROSSI André</i>	<i>PASCHETTA Joël</i> <i>Absent</i>
<i>PAJAUD Morgane</i>	<i>RICO Christine</i>	<i>TEULIERES Michel</i> <i>Absent</i>